

Nom et prénom du titulaire de l'autorisation : \_\_\_\_\_ Espèces prélevées dans les zones soumises à une autorisation délivrée par le Préfet de Région par l'arrêté pour l'année \_\_\_\_\_

Date :  jour / mois	Zone de pêche <sup>1</sup> :	Engin(s) utilisé(s) : (cocher le ou les engins utilisés)			Nombre de pêcheurs à bord :	Temps de pêche dans la zone (en heure)	Denti		Seriole		Pagre		Liche		Barracuda-Bécune		Thon rouge		Canthare, dorade grise		Pageot		Serrans		Autres <sup>3</sup> :		
		Traîne	Palangrotte	Autre <sup>2</sup>			<i>Dentex dentex</i>		<i>Seriola dumerilii</i>		<i>Pagrus pagrus</i>		<i>Lichia amia</i>		<i>Sphyraena sphyraena</i>		<i>Thunnus thynnus</i>		<i>Spondyliosoma cantharus</i>		<i>Pagellus erythrinus</i>		<i>Serranus sp</i>				
							Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Taille (cm)	Poids (kg)	Nbre estimé	Poids total (kg)	Nbre espèce (code)

1 : Marquer 1 pour la zone ABCDE (Cerbicale) ou 2 pour la zone FGHIJKL (plateau des Lavezzi)

2: Jigging, traîne lente... Pour rappel, l'article 23 du décret portant création de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio limite la pêche de loisir dans les zones de protection renforcée à la palangrotte, la traîne et au lancer depuis une embarcation ou depuis le rivage, à l'exception de celui des îles et îlots.

3 : Merci d'indiquer les codes des espèces sars (SA), dorades royales (DR), chapons (CH), vives (VI), bonites (BO), coryphènes (CO), severeaux (SE), maquereaux (MA), girelles (GI)... et le poids total

Ce compte rendu de sorties (même les sorties sans captures doivent être renseignées) et de captures devra être remis à la permanence de la RNBB (U Centru, 20 137 Porto-Vecchio) dès la fin de la campagne de l'année en cours et au plus tard le 31 décembre de l'année en cours, à des fins d'exploitation par le Comité Consultatif et le Conseil Scientifique de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio (contact Régis Colonna-Cesari : 06 21 01 55 83).